

L'Europe au Quotidien : SECURITE ALIMENTAIRE

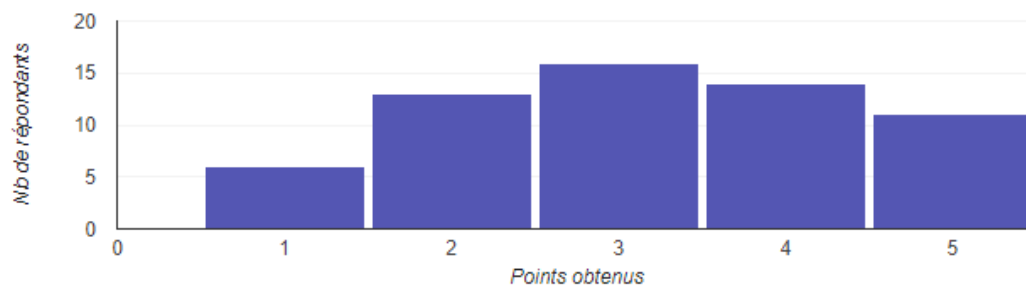


Moyenne
3,18 points sur 5

Médiane
3 points sur 5

Plage
1 – 5 points

Répartition du total des points



Nombre de participants à ce questionnaire

60

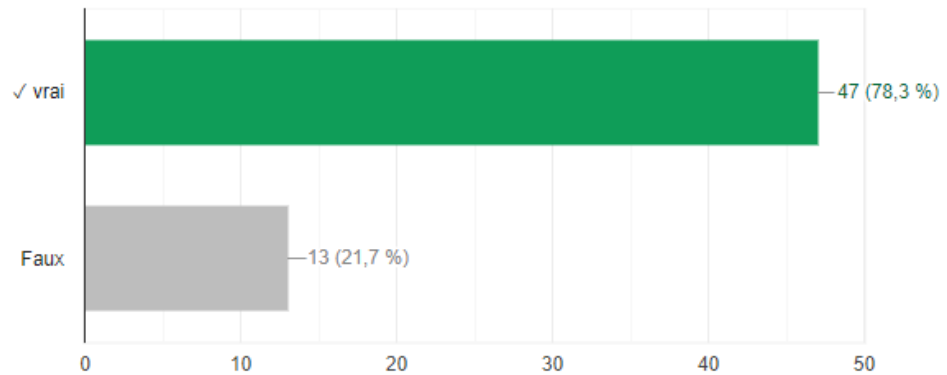
Étiquetage alimentaire



C'est l'Union Européenne qui impose des règles très strictes sur l'étiquetage des denrées alimentaires

 Copier

47 réponses correctes sur 60



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

Oui c'est vrai. L'étiquetage des denrées alimentaires est soumis à des règles strictes dans l'UE. Un certain nombre de mentions obligatoires doivent figurer sur les produits comme : la présence d'allergènes, la date et durabilité minimale ou la liste des ingrédients et leur quantité. Cela permet aux consommateurs européens de disposer d'informations complètes et fiables sur ce qu'ils achètent. Les producteurs sont également dans l'obligation d'assurer la traçabilité de toutes les denrées alimentaires et de tous les aliments pour animaux tout au long de la chaîne alimentaire.

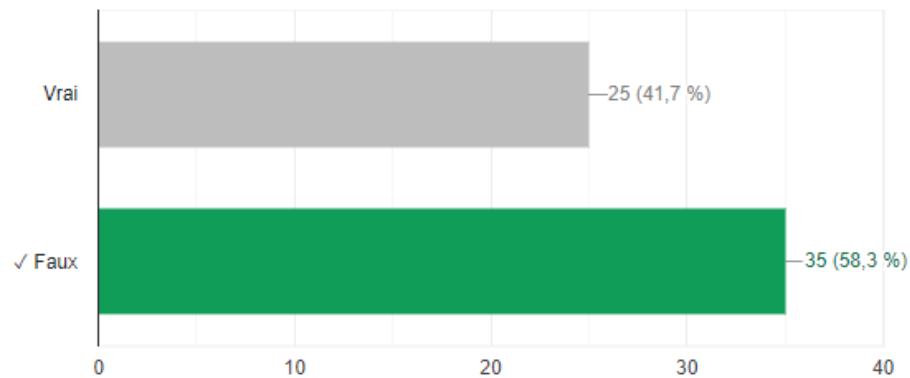
Identification des organismes génétiquement modifiés (OGM)



L'indication sur l'étiquetage qu'un produit contient des OGM n'est pas encore obligatoire en Europe ?

 Copier

35 réponses correctes sur 60



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

Oui, la bonne réponse est faux, l'étiquetage d'un produit avec OGM est obligatoire. Une attention particulière est portée sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans les denrées alimentaires qu'elles soient destinées aux humains ou aux animaux. Pour protéger et informer les consommateurs il est obligatoire d'étiqueter les produits par un étiquetage particulier s'ils contiennent des OGM lorsque la teneur dépasse 0,9 % de la denrée totale. Les entreprises peuvent en outre, si elles le souhaitent, indiquer sur leurs étiquettes qu'un produit ne contient aucun OGM.

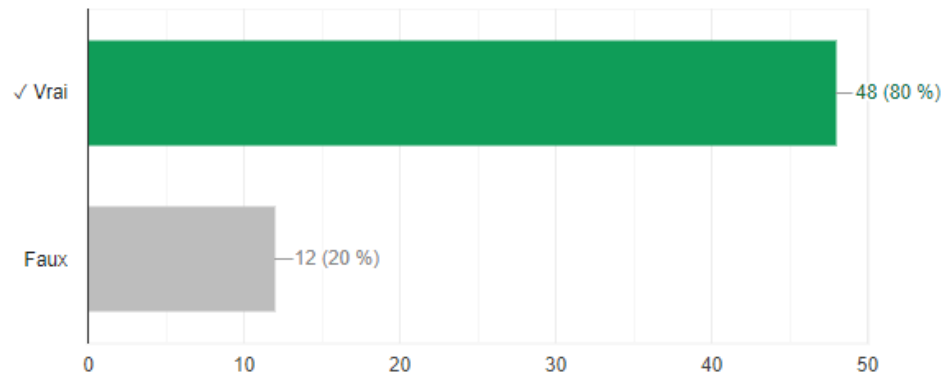
Qualité de l'eau



Il existe une norme Européenne sur les contrôles de la qualité de l'eau destinée à la consommation ?

 Copier

48 réponses correctes sur 60



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

C'est vrai, cette norme existe. La qualité de l'eau destinée à la consommation est réglementée au sein de l'Union européenne. Les États membres sont dans l'obligation de contrôler de manière régulière la qualité de l'eau potable. Parmi les paramètres contrôlés figurent les pesticides, les nitrates ou encore le mercure.

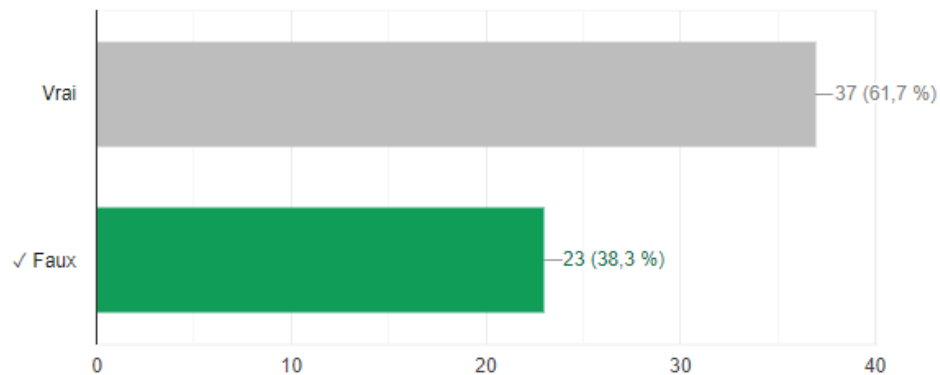
Des chiffres et des lettres dans nos assiettes



La composition d'un additif alimentaire peut-être différente entre la France et l'Allemagne par exemple ?

 Copier

23 réponses correctes sur 60



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

En effet, c'est faux bien sur. E162, E300 ou encore E951... les additifs alimentaires (conservateurs, colorants, antioxydants, arômes etc.) remplissent nos assiettes et inquiètent parfois les consommateurs. Pourtant, les additifs alimentaires sont réglementés au sein de l'Union européenne. Avant d'être mis sur le marché, tout additif est au préalable soumis à une évaluation par l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour démontrer qu'il ne présente aucun danger pour la santé. Les tests d'évaluation servent également à déterminer la dose journalière admissible pour chaque additif alimentaire, à savoir la dose à laquelle un additif peut être consommé quotidiennement et durant toute la vie sans effet indésirable pour la santé.

Pour ce questionnaire, c'est cette question qui a généré le plus d'erreurs : 23 bonnes réponses sur 60

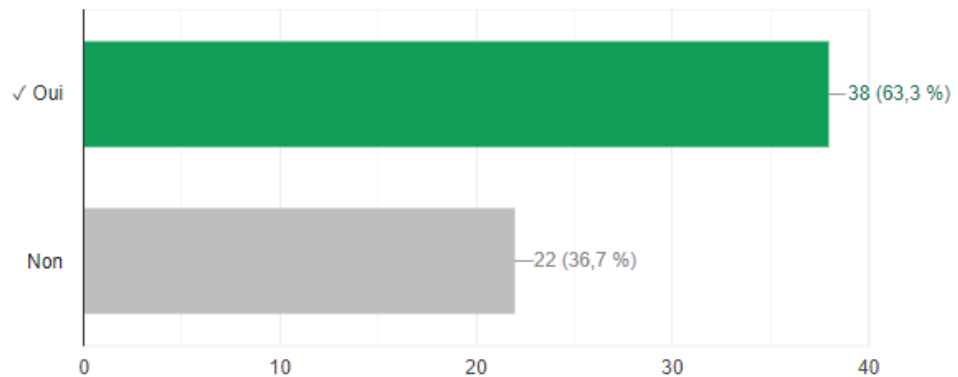
Emballage



Il existe une norme de traçabilité sur les denrées alimentaires au niveau Européen.
Mais au niveau de l'emballage pensez-vous qu'il existe aussi une norme Européenne?

 Copier

38 réponses correctes sur 60



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

Et oui, c'est bien vrai il existe une norme Européenne pour les emballages. La législation européenne en matière alimentaire concerne également les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires et notamment les emballages. Ces matériaux ne doivent en aucun cas présenter un danger pour la santé humaine, ni entraîner une modification de la composition des denrées alimentaires. La traçabilité des matériaux et objets utilisés à des fins d'emballage alimentaire est obligatoire afin de faciliter les contrôles et le retrait des produits défectueux.